

Commentaires de la CECC sur les questions relatives aux opinions exprimées par Mgr Richard Williamson

En réponse aux questions reçues à propos des déclarations faites par Mgr Richard Williamson, membre de la Fraternité Saint-Pie X, sur l'Holocauste (Shoah), la Conférence des évêques catholiques du Canada a publié les commentaires suivants :

1. la Conférence des évêques catholiques du Canada considère qu'il est odieux de soutenir que le mal terrible que fut l'Holocauste n'est pas un fait historique et se joint au Saint-Père Benoît XVI pour faire appel à tous les peuples afin qu'ils reconnaissent que l'Holocauste est un « avertissement contre l'oubli, contre la négation, ou le réductionnisme » (voir <http://www.zenit.org/rssfrench-20005>) ;
2. la Conférence des évêques catholiques du Canada s'associe au Saint-Siège pour critiquer et rejeter les déclarations que Mgr Richard Williamson a faites sur l'Holocauste ;
3. les évêques catholiques du Canada, en union avec le Saint-Siège, demeurent engagés dans le dialogue avec les Juifs, tels que l'ont réaffirmé les Évêques du Canada lors de leur Assemblée plénière de Septembre 2008 ;
4. le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Bernard Fellay, a présenté ses excuses pour les déclarations faites par Mgr Richard Williamson et a fait savoir qu'il avait été interdit à Mgr Williamson de s'exprimer désormais sur ce sujet (voir <http://www.zenit.org/rssenglish-24930>).
5. Seule a été levée l'excommunication déclarée contre les quatre évêques membres de la Fraternité Saint-Pie X, dont Mgr Williamson, pour avoir reçu l'ordination épiscopale sans mandat du Vatican. La levée de l'excommunication n'affecte pas les peines prononcées pour d'autres infractions. Le décret publié le 24 janvier 2009 par le Saint-Siège ne permet pas à Mgr Williamson ni aux autres évêques d'exercer licitement le ministère sacré ni d'exercer une quelconque fonction ou accomplir un quelconque acte d'autorité dans l'Église catholique. La levée de l'excommunication leur ouvre simplement la possibilité de redevenir membres à part entière de l'Église (voir <http://www.zenit.org/article-19961?l=french>).

Le 29 janvier 2009